

Conseil Municipal du 15.03.2023 questions diverses 1h03mn47 à 1h12mn08

Jean-Roger Durand

Vous avez la parole pour les questions diverses, oui ? Milène. (Chuu)

Milène Villard

Je voulais prendre la parole sur le forum des associations, parce que j'ai écouté l'audio, et je pense que vous avez mal saisi la teneur des propos du mail, notamment. Parce que, que la mairie organise des manifestations qui profitent à la population, oui c'est super, on en profite tous, mais qu'elle ne permet pas l'occupation du domaine public à des associations du territoire, là c'est un souci. Là on est, heu, dans l'illégalité de refuser. Parce que je vous ai cité dans le mail, le code des Relations publique et administrations et donc le refus d'occupation du domaine public doit être motivé, chose qui.. on l'a entendu, moi j'ai écouté l'audio, les motifs sont très hasardeux, ce n'est pas une justification suffisante pour motiver le refus.

Jean-Roger Durand

Je n'ai pas de réponse en plus je connais mal le dossier, honnêtement, je, je..

Milène Villard

Ça fait deux fois qu'on vous le présente quand même. Donc informez-vous.

Jean-Roger Durand

C'est pas moi qui me suis trop occupé de ce dossier. Peut-être Alban ? Peut être André, peut être... Je ne sais pas qui.

Thierry Toulouse

On est bien d'accord, moi, je n'ai pas tout compris, mais on refuse pas que cette personne soit présente dans le forum.

Milène Villard

Alors, non, le souci n'est pas là. C'est qu'il y a une demande d'occupation du domaine public que la mairie refuse sur des motifs hasardeux.

Milène Villard

(Brouaha) Que la mairie refuse sur des motifs hasardeux.

Thierry Toulouse

La demande, heu, c'est pour faire quoi ?

Milène Villard

L'association demande d'organiser le forum des associations.

Huguette Anjolras

Organiser, pas occupé ?

Milène Villard

Non, d'organiser le Forum des associations. Elle demande donc une demande d'occupation du domaine public sur une date précise.

André Paul

C'est la mairie qui organise.

Milène Villard

Non, alors, c'est deux choses différentes. Que la mairie organise des choses, c'est bien, mais qu'elle refuse à des associations d'occuper le domaine public, ça ne se fait pas. Il faut un motif légalement recevable, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. Le motif du temps agent, de tout ce que vous voulez, ce n'est pas légal.

Thierry Toulouse

Ça soit clair, ça a été dit clair, mais peut être que on n'a pas bien compris la demande et vous n'avez pas bien compris notre réponse. Nous, on demande que lors de l'organisation du forum soit fait par la mairie. Point final. Après, la demande d'occupation de cette personne, si c'est pour faire autre chose le jour du forum...

Milène Villard

Non, elle demande d'organiser un forum.

Thierry Toulouse

D'accord. Donc, c'est pour ça que la demande d'organisation du forum a été refusée par la mairie.

Milène Villard

Au préalable, il y a une demande d'une association d'occupation du domaine public. Donc la mairie doit statuer sur des motifs pour l'instant qui sont très hasardeux parce qu'on ne peut pas dire oui à une association parce que temps agent ou parce qu'on ne s'accorde pas avec elle. Dans ces cas là, on dit oui et non à n'importe quelle association. Donc heu...

Thierry Toulouse

Le souhait de la mairie qui a été clairement émis c'est que la mairie, c'est que la mairie organise le Forum des associations.

Milène Villard

Que la mairie organise des événements, c'est bien...

Thierry Toulouse

Est ce que vous êtes d'accord pour comprendre la réponse de la mairie en disant que la mairie ne veut pas que cette association organise ? Oui ou non ?

Milène Villard

Non, ce n'est pas légal. Si vous refusez qu'il l'organise sur des motifs aussi hasardeux et qu'en plus, vous voulez organiser le même événement, donc cet événement est justifié.

Jean-Roger Durand

Qu'il y a des courriers ? Je n'ai pas de connaissance des courriers dont vous échangez ?

Milène Villard

La Fourmilière a fait ses courriers de demande officielle d'occupation du domaine public.

Thierry Toulouse

Voilà, on ne garde pas.

Milène Villard

Oui, mais vu les motifs que vous avancez, ce n'est pas légal de le refuser. Les seuls motifs qui sont recevables, c'est de l'intérêt général. Donc, attention, parce que l'intérêt général, là, il n'y est pas. Non, mais ce n'est pas une attaque.

Jean-Roger Durand

Je vous ai dit, saisissez le tribunal administratif. Quand vous avez une situation concrète comme ça, avec des éléments forts, n'hésitez pas. Moi, je ne peux pas vous dire plus. Si on a fait...

Milène Villard

Soyez plus honnêtes envers vos consitoyens dans ces cas là. Pourquoi aller au tribunal administratif ?

Jean-Roger Durand

Si on a mal motivé...

Tous

Brouaha. C'est un délit, ce n'est pas un délit.

Jean-Roger Durand

Une interdiction est d'ordre, elle ne peut pas être d'ordre général. C'est vrai qu'elle peut être spécifique et motivée pour le droit public. Dans ce cas là, oui, si on a fait une erreur, je ne sais rien. Dans ce cas là, attaquez nous. J'adore votre façon d'intervenir, mais c'est toujours sur des points qui sont des points, franchement, dans les problèmes qu'on rencontre actuellement sur la commune, qui ne me paraissent pas. Pas essentiels.

Huguette Anjolas

C'est une opinion que vous émettez là.

Jean-Roger Durand

Il y aura une réponse, on répondra.

Milène Villard

Par contre, une deuxième chose, parce que c'est une première chose et pas des moindres, toutefois, malgré ce que vous dites. La deuxième chose, c'est que j'ai bien entendu que madame Angolras a invité et sollicité toutes les associations.

Huguette Anjolras

Non, ce n'est pas moi, bien sûr. C'est monsieur Paul et monsieurs Guillemin...

Milène Villard

j'ai bien entendu votre voix à l'enregistrement.

Huguette Anjolras

C'est tout à fait normal en tant que première adjointe de répondre.

Milène Villard

Oui, non mais je...

Huguette Anjolras

L'orga.. la charge de l'organisation de tout ce qui est association, c'est Monsieur Paul et Monsieur Guillemin...

Milène Villard

Ce que je veux souligner là, c'est que Demain Largentière est également invité à ce forum.

Huguette Anjolras

Bien sûr, comme toute association !

Milène Villard

Merci, parce que c'est ce qui posait souci a priori dans l'organisation de l'année dernière, alors que la collégiale, il n'y a aucun élu dans la collégiale et les statuts sont à une association culturelle.

Thierry Toulouse

Vos arguments sont quand même...

Milène Villard

J'étais présente à la commission, j'ai entendu les arguments.

Thierry Toulouse

Vous écouterez le conseil municipal, je pense pas.

Alban Guillemin

Ce qui est vraiment surprenant, c'est que dans la partie animation, sur une commune comme la nôtre, vous avez vu les budgets, on est arrivé à un montant qui a été estimé à 40 000 € pour cette animation. On a réussi avec un budget de 20 000 € de réaliser de très belles animations sur toute l'année, plus de 18 dates, les marchés nocturnes, etc. Et c'est étonnant quand même qu'il y ait un élément qui attire toute votre attention. Et Madame Villard, quand même, on se voit régulièrement à l'École, vous savez très bien que l'effort est donné également aux écoles, etc, pour les buvettes. Oui, oui, vous allez me dire que je mélange tout. Mais c'est quand même surprenant.

Juliette Olivier

Non, c'est seulement que l'un n'empêche pas l'autre.

Milène Villard

L'un n'empêche pas l'autre exactement.

Alban Guillemin

Vous vous fixer sur une seule date.

Juliette Olivier

Non l'un n'empêche pas l'autre, c'est tout.

Milène Villard

Monsieur le maire soulignait tout à l'heure que j'aimais le droit, ce n'est pas ça. Je n'aime pas le droit. J'aime bien que la justice soit faite pour tout le monde pareil. Quand une association demande l'occupation du domaine public, on se doit de la lui donner.

Alban Guillemin

Ne vous inquiétez pas, la deuxième relance a été faite.

Milène Villard

Ok, la mairie fait des événements, c'est très bien, mais laissons aussi nos associations faire leurs événements.

Milène Villard

Pour le dynamisme du territoire, pour toutes les associations, quelles qu'elles soient.

Jean-Roger Durand

Ouais, d'accord. D'autres questions diverses ? S'il n'y en a pas, je vous remercie.